



PRÉSENTATION DU CABINET OT AVOCATS

Votre interlocuteur:

Ouarda TABOUZI

Avocat

Droit du travail et sécurité sociale

139 rue Vendôme , Immeuble le Place Vendôme , CS 70 145 - 69 477 LYON cedex 06

Tel (33)4 72 14 90 20

@ otabouzi@ot-avocats.com



Curriculum Vitae

Depuis novembre 2015 : Avocat au sein du Cabinet OT avocats.

De février 2006 à novembre 2015 : Avocat senior manager, Département social, Cabinet LAMY LEXEL Avocats Associés.

Fondatrice et Vice Présidente de l'adi, association des anciens diplômés de l'IETL-IETSS.

Chargée d'enseignement au Conservatoire National des Arts et des Métiers et à l'INTEFP (Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

Animation régulière de formation en droit social (chef d'entreprises, service RH, experts comptables...)

Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA),
(Ecole des Avocats de Lyon – Prestation de serment janvier 2006)

DESS Droit et Relations Sociales dans l'Entreprise
(IETL Lyon – 2004)

otabouzi@ot-avocats.com





POSITIONNEMENT

- ❖ Le cabinet offre le **panel d'expertises juridiques** nécessaires au développement et à la réalisation concrète des projets des entreprises et de leurs dirigeants.
- ❖ Véritable **partenaire de l'entreprise**, le cabinet accompagne la stratégie du dirigeant dans sa mise en œuvre, en alliant l'**innovation** des solutions juridiques à une **approche « terrain »** portée par sa connaissance de l'environnement économique.
- ❖ Le Cabinet accompagne ses clients dans leurs projets **de façon très opérationnelle** : proximité, réactivité, culture du résultat, engagement, transfert de savoir-faire.
- ❖ Il utilise le droit comme outil de **création de solutions** et propose des prestations de haut niveau conjuguant **créativité** et **professionnalisme**.



NOS DOMAINES D'EXPERTISE

Le cabinet assiste ses clients en droit du travail et sécurité sociale

❖ Une expertise pointue en Droit du Travail :

Droit du Contrat :

- **Conclusion** : aide au choix entre les différents types de contrat et clauses.
- **Rupture** : licenciement individuel /collectif /personnel / économique, départs négociés et transactions, rupture conventionnelle, démission.

Les instruments juridiques de l'entreprise :

- **Conventions collectives** : aide au choix de la convention applicable.
- **Accords d'entreprise et usages** : élaboration/négociation/conclusion des différents accords, mise en cause et dénonciation, restructuration et sort des instruments juridiques
- **Règlement intérieur** : aide à l'élaboration.
- **Chartes** : (informatique, protection des libertés, éthique...) : aide à l'élaboration.



Restructurations, fusions, acquisitions :

- **Leur traitement social** : audit social, stratégie, plan de sauvegarde de l'emploi, gestion des conséquences sociales des restructurations.

Procédures de licenciements collectifs pour motif économique :

- **Accompagnement et mise en œuvre** : élaboration des documents juridiques (note économique et plan de réorganisation, plan de sauvegarde de l'emploi et mesures de reclassement).

Formation professionnelle tout au long de la vie :

- Obligations de l'entreprise, plan de formation.

Le principe d'égalité dans l'entreprise :

- Égalité hommes / femmes, égalité de traitement, non discrimination.



L'externalisation :

- Différentes formes de recours au travail extérieur, transfert d'activité et risques.

La gestion prévisionnelle de l'emploi :

- Mise en œuvre des mécanismes juridiques d'accompagnement de la gestion de l'emploi,
- Aide à l'élaboration de plans de mobilité, gestion des carrières, gestion des seniors.

La mobilité internationale :

- Détachement, expatriation, ...
- Particularités contractuelles, évolution du contrat de travail.
- Protection sociale spécifique : optimisation des coûts, conventions bilatérales...

La représentation salariale :

- Elections professionnelles, statut protecteur des personnels investis d'un mandat.
- Périmètre des IRP : CSE
- Négociation avec les partenaires sociaux.



❖ Une expertise pointue en Droit de la Sécurité Sociale

Contentieux URSSAF :

- Assistance et contentieux en cas de contrôle URSSAF

- Accompagnement sur place.
- Assistance pendant le contrôle, sur le fond et la forme (vérification du respect des droits du cotisant et des méthodes de contrôle utilisées...).
- Réponses aux lettres d'observations.
- Contestation de la mise en demeure.
- Assistance et représentation devant la commission de recours amiable et les juridictions (Pôle social, Cour d'Appel).
- Accompagnement à la mise en place d'actions correctives / audits.



Accidents du travail et maladies professionnelles :

- Assistance et contentieux en matière de gestion des AT/MP/IPP

- Audit des taux de cotisations AT/MP.
- Formation du personnel dans la gestion des dossiers AT/MP.
- Assistance et représentation dans la mise en œuvre des actions en inopposabilité.
- Contentieux de l'inopposabilité (recours gracieux, conclusions, assistance devant les juridictions).
- Contentieux médicaux en collaboration avec un médecin expert (taux IPP, durée des arrêts de travail...)
- Suivi des dossiers et actions en répétition des indus.



Objectif : **Optimiser votre tarification AT/MP**



Fautes inexcusables :

- Notre **assistance** et **représentation** dans le cadre des actions en reconnaissance de fautes inexcusables introduites par les salariés devant les juridictions compétentes.
- Mise en place de **formations** sur la prévention des risques.

Protection sociale complémentaire :

- **Transfert des régimes de protection sociale** en cas de fusion, cession, vente de fonds.
- **Epargne salariale** : accords d'intéressement, de participation, plans d'épargne entreprise, et leur conformité en cas de contrôle URSSAF.
- Mise en place des mécanismes de protection sociale d'entreprise et de prévoyance d'entreprise, vérification de leur conformité aux nouvelles contraintes légales.
- **Retraite « supplémentaire »**, retraite à prestations définies, retraite supplémentaire à cotisations définies.



❖ Une expertise pointue en droit pénal du travail

Des obligations en matière de santé et sécurité, risques professionnels, harcèlement, durée du travail, représentation du personnel...

Prévention, évaluation, formation, défense

- Organisation du pouvoir dans l'entreprise (statut du dirigeant, mise en place de **délégation de pouvoir**...) pour déplacer et répartir le risque.
- Mise en place et gestion des **documents d'évaluation des risques**.
- Responsabilité pénale.
- **Défense du dirigeant** et de la personne morale mis en cause lors de problématiques sociales devant les juridictions pénales (sécurité au travail, accidents du travail, délit d'entrave, travail dissimulé, harcèlement...).



CLIENTÈLE ET SECTEURS D'ACTIVITÉS

PME-ETI

Compagnies d'assurance

Dirigeants

Santé

Distribution

Immobilier

Sécurité

Travaux publics

Bâtiment

Transport

Services

Industrie

**Travail
temporaire**



NOS PRATIQUES

- La **proximité** : un accompagnement sur mesure par un **interlocuteur unique** dédié et adapté à chaque besoin exprimé et qui gère la relation avec vos équipes.
- La **réactivité** : le souci permanent de votre satisfaction, au-delà de la qualité des prestations : dynamisme, cohérence des actions engagées, recherche de **solutions innovantes** et créatrices de valeur, transfert de savoir-faire.
- La **maîtrise** : une connaissance approfondie de votre **activité**.
- La **transparence** : des honoraires fixes et variables fixés à l'avance, par abonnement, convention (au forfait ou au temps passé).
- La **totale confidentialité** nécessaire à la protection de vos affaires.